

1er mai 2010 : un bon cru !

Loin des « unes » de la presse titrant sur un 1^{er} mai décevant, alors qu'il marque, après le 23 mars 2010, une nouvelle étape dans la mobilisation autour des questions d'emplois, de salaires et de retraites à l'appel de la CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires.

La CGT a recensé près de 350 000 manifestants pour 284 initiatives sur l'ensemble du territoire. Le niveau de mobilisation est comparable à celui du 1er mai 2003, année de la dernière réforme des retraites. C'est la confirmation que les salariés n'accepteront pas une réforme des retraites qui se traduirait par une remise en cause du départ à 60 ans et/ou par une baisse des pensions. Ils ont compris que les « prévisions » alarmistes du Conseil d'Orientation des Retraites n'étaient faites que pour faire passer la pilule amère, avec des suppositions « au doigt mouillé » !

Le président de la République serait bien inspiré de les entendre. La CGT va continuer à informer les salariés sur ses propres propositions pour peser sur le projet de loi, notamment en faisant signer sa carte pétition. Vous les retrouverez sur le site <http://www.retraites-cgt.fr/>.

La CGT contribuera lors de la réunion intersyndicale du 6 mai, à dessiner de nouveaux rendez-vous revendicatifs avant la fin du mois de mai.

Le patronat et le gouvernement doivent apporter des réponses concrètes aux revendications des salariés. La CGT va être à l'initiative dans les entreprises et les territoires afin d'exiger du patronat et du président de la République des réponses aux questions d'emplois et de salaires lors du sommet social qui doit se tenir autour du 10 mai. C'est en poursuivant et en élargissant la mobilisation sous toutes les formes possibles que nous créerons les conditions pour que nos revendications soient satisfaites.

Branche Poste**Ambitions 2015 : bluff ou intox ?**

La Poste veut doubler sa marge d'ici 2015. Ce sont du moins les « ambitions » présentées par JP Bailly. Alors, les hypothèses alarmistes et les effets d'annonce continuent bon train. Moins 30% sur le courrier en sept ou huit ans, alors que la baisse a été légèrement supérieure à 2% ces 3 dernières années (2.5% pour 2009, en pleine crise) ; progression de 4 à 5% par an au colis... alors que les résultats 2009 affichent une baisse de plus de 4.6% !!!

Des « efforts » d'investissements seront réalisés, 9 mds d'euros... plus de la moitié devraient être consacrés à la « modernisation » (on connaît le sens du vocabulaire) et une bonne partie du reste à la sacro sainte « croissance externe » dont nous pouvons mesurer l'efficacité depuis des années.

Des idées, encore des idées...

Ce n'est pas ce qui manque à La Poste. Car pour réussir ces généreuses ambitions, il va bien falloir trouver les résultats quelque part. Quand on ne veut pas investir dans la recherche pour un projet industriel, il faut faire autrement.

Et en dehors de la masse salariale... on ne voit pas vraiment où sont les idées novatrices de leviers de croissance. La mode étant aux partenariats en tous genres, le dernier en date vient d'être conclu avec le pôle emploi. Dans le cadre des très grandes difficultés de La Poste à gérer les reclassements de son personnel, il s'agit, selon les initiateurs de permettre aux postières et aux postiers d'apprendre à « se vendre » et de mettre en corrélation l'offre et la demande de main d'œuvre.

Pourtant, on n'avait pas remarqué la baisse du chômage !

**Branche Télécoms****Accords salariaux au rabais**

Lors des premières séances de négociations au niveau de la branche des télécoms les syndicats représentatifs étaient unanimes pour demander 4,5% d'augmentation des minima salariaux (3% au titre du rattrapage et 1,5% au titre de l'anticipation pour 2010). A l'issue des négociations, la CFDT, la CTFC et FO ont accepté la proposition patronale à 2,4% pour le niveau E et 2,3% pour les niveaux F et G.

Outre le fait que cette revalorisation trop basse des minima n'aura aucun impact sur les fiches de paye, elle plombe le résultat des négociations salariales par entreprises dans la branche des télécoms. Ainsi, seulement 2,5% à Eutelsat avec CGC comme seul signataire ; 3% en moyenne à France Télécom avec un minimum de 500 € brut annuels avec CFDT, FO et SUD comme signataires, etc...

2 JTL* en plus pour 2010

Les initiatives d'actions impulsées par la CGT ont permis l'extension de la mesure aux salariés du groupe à 35h00 et/ou ne bénéficiant pas de JTL*. Il était injuste que seuls les salariés bénéficiant de JTL puissent obtenir les 2 jours exceptionnels pour 2010 suite aux nombres importants de fériés tombant sur des journées chômées.

La direction du groupe octroie donc aux personnes ne bénéficiant pas de JTL les mesures suivantes :

- 2 jours de repos supplémentaires pour les salariés à temps partiel ne bénéficiant pas de JTL et travaillant à plus de 50%,
- 1 jour de repos exceptionnel supplémentaire pour les salariés à temps partiel ne bénéficiant pas de JTL et travaillant jusqu'à 50%.

Ces directives sont valables pour l'ensemble des salariés du groupe. Leur application sera négociée et mise en œuvre localement filiale par filiale.

*Journées Temps Libre

Échos

La CGC abdique
A Eutelsat, les années se suivent et se ressemblent dans les négociations salariales. La direction propose une augmentation de 2,5%, uniquement en augmentation individuelle. Ceci signifie que tous les salariés ne seront pas augmentés. 75% seulement l'an dernier, y compris ceux qui se seront contentés de 0,2% ! De plus, alors qu'il restait une séance de négociation le 4 mai, la CFE CGC s'est précipitée pour signer un accord sur les premières propositions de la direction ! Les salariés apprécieront.
En plus la direction mélange allègrement les éléments de rémunération, puisque cet accord salarial prévoit un abondement de 150 € de l'intéressement si celui-ci est versé (à hauteur de 150 €) dans le PEE !
Le CGT ne signera pas cet accord qui laisse de côté trop de salariés !

Syndicalisme

Représentativité

A la demande de FO, le 27/10/09, le Tribunal d'Instance de Brest avait déclaré les dispositions de la loi sur la représentativité syndicale non conformes au droit international. La Cour de Cassation vient d'invalider ce jugement.
Elle a confirmé le bien-fondé que les salariés puissent, « à l'occasion des élections professionnelles, participer à la détermination des syndicats aptes à les représenter dans les négociations collectives ».
De fait, la Cour de Cassation souligne aussi que des droits restent à conquérir. La validation des accords n'est en effet pas conditionnée à la signature de syndicats majoritaires en voix.
Par ailleurs, les salariés des petites entreprises restent exclus du droit à une représentation collective effective. Le combat continue.

Une représentation des salariés conditionnée au bon vouloir patronal ?

Les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) n'auront pas les mêmes droits que ceux des grandes entreprises.
L'avant projet de Loi concernant leur représentativité en atteste. Forcément, puisqu'il résulte d'un compromis entre le gouvernement, le Medef et la CGPME.
En effet, cette dernière n'a pas obtenu le financement des TPE par les banques, N. Sarkozy l'ayant promis à La Banque Postale. Ce qui n'est pas garanti, puisque le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) n'a pas délibéré sur la question.
Mais cela a quand même servi de prétexte pour limiter les droits des salariés.

International

Congrès mondial UNI

Le congrès mondial d'UNI (Union Network International) et le comité mondial UNI Cadres se tiendront au mois de novembre 2010 au Japon. UNI, syndicat mondial représente aujourd'hui 900 syndicats et 20 millions de travailleurs dans le monde. Les débats seront organisés autour d'une nécessaire réforme de la mondialisation en plaçant l'homme au centre avec la création d'emplois décents, le relèvement des normes du travail et le respect de l'égalité des droits avec l'objectif majeur de se renforcer pour améliorer la vie des travailleurs dans le monde. Le comité mondial d'UNI cadres débattira plus spécifiquement sur la réalisation d'un nouveau passeport et du rôle des cadres dans les différentes campagnes sur les multinationales. La Cgt FAPT y participera.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr/Cadres

Échos

SNCF : une grève inutile ?

Dans un contexte où toutes les manœuvres, coups tordus ou autres manipulations ont émaillé le conflit, les cheminots, avec la CGT, ont su rester lucides et mobilisés pour contraindre la Direction à négocier. Le président de la SNCF a eu beau affirmer « pas de prime à la grève », il reste que lors des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales, la direction a été contrainte à des annonces.
Ainsi, le nombre de recrutements prévu dans le budget 2010, initialement fixé entre 1000 et 1800, dépassera les 2300 selon la direction et devrait atteindre les 3000 en fonction des remontées issues des négociations régionales qui vont être étendues à l'ensemble des régions et viendront ainsi alimenter les Tables Rondes nationales. Cerise sur le gâteau, 148 cheminots ont adhéré à la CGT depuis le début du conflit.

Emploi

Chômeurs en fin de droits : solution pauvreté

Notre gouvernement se félicite d'avoir trouvé une « solution » avec les partenaires sociaux, excepté la CGT, pour le million de chômeurs (dont 360 000 sans aucune ressource) arrivant en fin de droits cette année.

Il oublie un peu vite que cette population restera en dessous du seuil de pauvreté.

L'allocation spécifique de solidarité est soumise à de telles conditions d'attribution (niveau de revenus du foyer, interdiction de refuser un contrat aidé ou une formation) que peu en bénéficieront.

Pourquoi ne pas faire appel aux banques qui ont engrangé 11 milliards de bénéfices en 2009 avec l'aide de fonds publics ?

34 000 fonctionnaires de moins en 2011

« Nous continuerons (...) d'appliquer strictement le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux l'an prochain à la Fonction publique d'Etat. Cela correspond grosso modo à 34 000 départs non remplacés » vient de déclarer Georges Tron, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, au journal Les Echos.

Les fonctionnaires sont décidément en ligne de mire puisque le calcul des pensions, basé sur les six derniers mois de traitements (hors primes) contre les 25 dernières années de salaires dans le privé, serait également remis en cause.

Rappelons au passage que les 60 000 suppressions d'emplois à France Télécom représentent un manque à gagner d'un milliard d'€ chaque année pour la protection sociale. Après on nous dira que la Caisse de retraite la plus déficitaire est celle des fonctionnaires !

Égalité

Egalité, le compte à rebours a commencé
L'employeur procède à certaines augmentations individuelles ou de coefficient. Mais à un rythme ralenti. Donc, la vraie façon de démontrer qu'il existe une réelle discrimination, c'est de comparer les parcours professionnels des femmes avec ceux d'hommes entrés en même temps ; aux mêmes coefficients, à un poste de valeur comparable et d'observer ce qui se passe quinze, vingt ans plus tard... Ceci a été fait à la BNP. Suite à une expertise menée par la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), la BNP est condamnée à la réparation de l'intégralité du préjudice subi. A La Poste, nous avons obtenu l'élaboration d'un cahier des charges négocié avec les Organisations syndicales.
A la lecture d'un échantillon de salariés à ancienneté et travail comparables nous devons gagner ce constat des inégalités salariales.